



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 129 spécial publié le 30 novembre 2016

Sommaire affiché du 30 novembre 2016 au 29 janvier 2017

SOMMAIRE

DCSIPC

- Arrêté n°2016-PREF-DCSIPC/BPS 1146 du 30 novembre 2016 autorisant les activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique, par la société SCAD SECURITE située 17, rue du Bel Air 91090 LISSES à l'occasion du marché de Noël de Soisy du 01/12 au 04/12/2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

Direction du Cabinet, de la Sécurité Intérieure
et de la Protection Civile
Bureau Préventions et Sécurité
Section Polices Générale et Spéciales

ARRETE

N° 2016- PREF- DCSIPC/BPS 1146 du 30 novembre 2016

**Autorisant les activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique,
par la Société SCAD SECURITE située 17, rue du Bel Air
91090 LISSES**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-1 et R.613-5 ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L.122.1;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2016-PREF-MCP-033 du 6 juin 2016 portant délégation de signature à M. Alain CHARRIER, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

VU l'autorisation n° AUT-091-2113-06-10-20140382818 délivré par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité le 4 août 2015, autorisant le fonctionnement pour des activités de surveillance et de gardiennage la société SCAD (SIRET 79941807400024) située 17, rue du Bel Air 91090 LISSES.

VU la demande d'autorisation reçue le 17 novembre 2016, de la Mairie de SOISY SUR SEINE, afin que la société SCAD située 17, rue du Bel Air 91090 LISSES puisse exercer des activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique autour de la salle des fêtes et de l'allée et l'avenue Chevalier, à l'occasion du marché de Noël à SOISY SUR SEINE, du 1 décembre au 4 décembre 2016 ;

.../...

CONSIDERANT qu'il y a lieu, à titre exceptionnel, pour des motifs de sécurité et d'ordre public, d'accorder l'autorisation sollicitée pendant la période considérée.

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur du Cabinet.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Société SCAD (SIRET 79941807400024) située 17, rue du Bel Air 91090 LISSES, est autorisée à assurer la surveillance et la sécurité sur la voie publique autour de la salle des fêtes et de l'allée et l'avenue Chevalier, à l'occasion du marché de Noël à SOISY SUR SEINE, du 1^{er} décembre au 4 décembre 2016 ;

ARTICLE 2 : La surveillance ne pourra être assurée que par les agents cynophiles de surveillance désignés ci-dessous :

Madame Célia HEBERT et Messieurs Frédéric HARMANT, Maxime HARMANT, Damien JARLES, Johan CHAPARRO, Olivier CHEVAIS, Brahim KONE, OURZIK Toufik, LOUADAH Badr, ALMABOUDI Rabah, LATROUS Nacer, AIT OUARABI Arab.

ARTICLE 3 : A l'issue des vérifications effectuées conformément aux articles L234-1 L234-2 L234-3 du Code de la Sécurité Intérieure, Monsieur Ferhat DEKHANE n'est pas autorisé à participer à cette mission sur la voie publique.

ARTICLE 4 : les agents mentionnés à l'article 2 pour assurer les missions de sécurité et de surveillance ne pourront être armés.

ARTICLE 5 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de gendarmerie de l'Essonne, Monsieur le Maire de SOISY SUR SEINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'entreprise intéressée et publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète,
Le Directeur Adjoint du Cabinet,


François GARNIER